



CONSEIL COMMUNAL DE BAVOIS

Législature 2021 – 2026

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du mardi 13 décembre 2022

Dans ce procès-verbal, l'utilisation du genre masculin est purement formelle et indique aussi bien le genre féminin que masculin (par exemple, pour le mot « conseiller »).

Présidence : Monsieur Norbert Oulevay

Le président ouvre la séance du Conseil communal de Bavois à 20 h 15 et remercie les conseillers communaux pour leur présence à cette sixième séance de la législature 2021-2026. Il souhaite la bienvenue au syndic, aux municipaux, ainsi qu'à la boursière..

Il rappelle, qu'avant de prendre la parole, chaque conseiller est prié de se lever, de décliner son identité et de s'exprimer à l'aide du micro que l'huissier lui tendra afin d'être entendu distinctement par tous.

La séance étant publique, le public et la presse sont priés de bien vouloir occuper les chaises sur les côtés. Il leur rappelle, qu'en aucun cas, ils n'ont le droit de parole.

Le président souhaite savoir si des modifications de l'ordre du jour sont demandées, ce qui n'est pas le cas. Il signale qu'au point 6, sous propositions individuelles, l'assemblée devra traiter une motion.

Ordre du jour :

1. Appel.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 11 octobre 2022.
3. Communications de la Municipalité, du bureau et des commissions.
4. Budget 2023.
5. Remplacement de l'éclairage public.
6. Propositions individuelles.
7. Divers.

1. Appel

35 conseillers ont été convoqués, 30 sont présents et 5 sont excusés.

Le quorum étant atteint, le président déclare que l'assemblée peut statuer valablement

3. Approbation du PV de la séance du Conseil communal du 11 octobre 2022

Le procès-verbal de la séance du 11 octobre 2022 est approuvé par 26 oui et 3 abstentions.

3. Communications de la Municipalité / du bureau / des commissions

Le président donne la parole à Monsieur le syndic et aux municipaux.

Le Syndic, Monsieur Thierry Salzmann tient à saluer l'assemblée et remercie les conseillers de consacrer leur soirée au service de la commune.

Communication au sujet de l'opposition que la commune a formulée sur l'utilisation de la bande d'arrêt d'urgence de l'autoroute comme troisième piste ainsi que l'élargissement du viaduc du Coudray. La commune, quelques privés ainsi que les propriétaires touchés par les expropriations ont fait opposition lors de la mise à l'enquête de ce projet. La Municipalité n'a pas encore eu de retour, mais elle va être amenée à faire une séance avec les représentants de l'OFROU et toutes ces oppositions risquent fortement d'être levées. Le seul moyen de continuer dans la voie entreprise est de déposer un recours auprès du Tribunal administratif fédéral, procédure qui engendrerait des frais. Les deux avocats engagés pour formuler l'opposition ont fait une estimation des frais pour ce recours. : frais de procédure facturés par la Cour entre Fr. 5'000.- et Fr. 10'000.- ; suivi de dossier par les avocats environ Fr. 10'000.- ; défense devant le Tribunal environ Fr. 10'000.- et les éventuelles dépenses de Fr. 5'000.- à Fr. 10'000.-, donnant un total de Fr. 40'000.- au maximum. La Municipalité a imaginé la possibilité d'un recours commun avec les privés. La commune prendrait à sa charge 50% des frais avec un maximum de Fr. 20'000.-. Pour pouvoir le faire, le Conseil doit donner ce mandat à la Municipalité.

Madame Christel Besuchet désire savoir si, selon le résultat de ce recours auprès du Tribunal, les frais seront de toute façon à la charge des requérants ou seraient pris en charge par la Confédération.

Monsieur le Syndic explique qu'en ce qui concerne la commune et les privés non propriétaires terriens, ce serait à la charge des recourants. Mais comme dans tout processus du Tribunal, si les recourants venaient à gagner, une partie des frais seraient affectés au perdant.

Monsieur Joaquim Vez aimerait connaître l'avis de la Municipalité sur l'engagement de ces frais. Est-ce qu'elle estime que cela en vaut la peine, car, à son avis, si cela est voué à l'échec, cet argent serait mieux investi dans des projets concrets qui apporteraient quelque chose au village.

Monsieur le Syndic explique que la raison principale pour laquelle la Municipalité pense qu'il est judicieux de continuer est l'incohérence par rapport au PECC, dans lequel est évoqué une diminution notable de la mobilité individuelle alors que ce projet qui serait réalisé vraisemblablement d'ici une dizaine d'années, augmenterait celle-ci. Même si les chances de gagner sont minces, il est important de témoigner le soutien de la Municipalité aux personnes concernées.

Monsieur Hans Hügli demande s'il ne serait pas possible de négocier des parois anti-bruit depuis la hauteur du chemin des Trois Sapins jusqu'au Restoroute, car c'est sur ce tronçon que l'on entend le plus l'autoroute.

Monsieur le Syndic répond que ces dispositions-là sont régies par des lois. Pour entrer en matière, il faut une certaine quantité de bruit et la commune de Bavois ne répond pas à celle-ci. En faisant opposition, il est peut-être possible d'obtenir quelque chose, mais rien n'est garanti.

Monsieur Hans Hügli demande de quand datent les derniers relevés de bruit. De l'année 1985 ou plus récemment ?

Monsieur le Syndic informe que les dernières mesures anti-bruit effectuées par une entreprise sont assez récentes. La date de 1985 est celle du cadre légal.

Monsieur Julien Burnens, Municipal, explique que cette mesure a été faite dans le cadre du dossier de mise à l'enquête qui a été présenté au Conseil en automne dernier.

Monsieur Alberto De Pascali désire connaître ce qui a été concrètement demandé dans cette opposition.

Monsieur le Syndic répond que pour l'instant, pas grand chose n'a été demandé. Il a été évoqué les problèmes de bruit et d'incohérences par rapport à la mobilité.

Monsieur Adrien Saugy désire savoir quels sont les objectifs de la Municipalité par rapport à cette opposition. Est-ce qu'une fois ces Fr. 20'000.- atteints, la Municipalité arrêtera la procédure ou est-ce qu'à l'atteinte de certains objectifs elle stoppera les dépenses ? Par exemple, si des panneaux anti-bruit sont obtenus, la commune se contenterait de cela.

Monsieur le syndic indique que si des objectifs concrets sont atteints pour la majorité de la population, la commune s'arrêtera. Le but n'est pas de dépenser la totalité de ces Fr. 20'000.-.

Monsieur Adrien Saugy demande si la Municipalité s'est fixée des objectifs précis, par exemple un niveau de décibels à atteindre.

Monsieur le Syndic rappelle qu'aujourd'hui plusieurs maisons se trouvent au-delà des normes de bruit et vont le rester avec cette augmentation de trafic. La partie adverse a indiqué qu'elle allait abaisser la vitesse afin de diminuer le bruit. Se fixer un objectif aujourd'hui est compliqué, il faut déjà savoir comment l'opposition va être traitée. Pour le moment, la Municipalité a besoin de savoir si le Conseil lui donne les moyens financiers d'aller plus loin.

Monsieur Julien Burnens, Municipal, explique que, jusqu'à maintenant, la procédure n'a pas engendré de frais conséquents, si ce n'est d'envoyer des lettres et mandater un avocat pour établir une liste d'arguments (6 pages) qui pour l'instant suffisent. Dans un second temps, lorsque l'opposition aura été levée, il va falloir argumenter sur les thématiques qui ont été abordées dans un premier temps et décider ce qui pourrait être négocié sur les différents points et donc effectuer une analyse plus poussée.

Monsieur Steven Oulevay demande si, dans le cadre d'une opposition commune avec des tiers, la commune s'est approchée de l'ATE (Association transports et environnement) qui a également fait opposition au projet. Est-ce envisageable de partager les frais de procédure avec eux ?

Monsieur le Syndic ignore si c'est envisageable, mais par contre il est possible de les contacter. Pour l'opposition, la Municipalité a été tenue par les délais.

Monsieur Steven Oulevay désire savoir si la Municipalité a eu des discussions avec le Canton au niveau politique, le Canton ayant un plan climat et demandant aux communes de travailler sur ce PECC. La Confédération arrivant ensuite avec un projet contredisant quelque peu ce plan, il serait intéressant de connaître la position politique du Canton. Un soutien de leur part est-il pensable ?

Monsieur le Syndic répond que la commune n'a pas fait cette démarche auprès du Canton.

Monsieur Steven Oulevay communique qu'il a vu que la commune de Berne avait fait opposition à l'élargissement de l'autoroute au niveau de la ville. Il imagine que ce genre d'opposition va devenir plus courante et qu'il sera intéressant de voir ce qui se passe ailleurs.

Madame Nicole Oulevay désire avoir une précision. Est-ce que le partage des frais de cette procédure a déjà été acceptée par les privés impliqués ? Au cas où ils n'accepteraient pas de participer à la hauteur des autres Fr. 20'000.- requis, la commune investirait plus que la somme demandée au Conseil ?

Monsieur le Syndic informe que, pour l'instant, la commune s'est réunie une fois avec les opposants privés. Le chiffre de Fr. 40'000.- ayant été communiqué à la commune qu'il y a deux jours, elle n'a pas pu le faire. La demande de ce soir de participer à hauteur de 50% est donc sous réserve que les privés y consentent. Dans ce genre de procédure, un accord doit être trouvé entre les différents opposants pour régler la facture de l'opposition. Le montant de Fr. 20'000.- qui serait accordé par le Conseil couvrirait déjà une partie de la procédure.

Monsieur Dominique Delay explique que l'on se trouve là devant un exemple assez concret des limites de la démocratie directe. Est-ce que l'on va faire entendre la voix d'une partie des citoyens, défendre la santé de ceux-ci ? Le bruit de cette autoroute gêne déjà et va gêner davantage. Où est la limite par rapport à la démocratie directe ? On se trouve face à un problème d'argent. Une petite commune peut-elle faire face au Canton ou à la Confédération ? Il suffit de faire traîner les procédures, Fr. 20'000.- aujourd'hui, Fr. 40'000.- demain, Fr. 80'000.- peut-être pour aller jusqu'à la Confédération. Les lobbies, qu'ils soient cantonaux ou fédéraux ou privés font taire une partie de la population, simplement en faisant traîner des procédures, coûts que les opposants ne peuvent pas s'offrir. Actuellement, la commune se trouve devant une première dépense assez importante, mais il pense qu'il est important de défendre la population de la commune touchée par ces nuisances. La Municipalité et Conseil doivent faire entendre la voix de ses habitants, même si cette procédure se solde par un échec. Mais au moins, la démocratie aura été respectée.

Monsieur Joris Carel se demande s'il ne serait pas possible de profiter de ce recours afin que la Confédération améliore la mobilité des transports publics (par exemple en instaurant deux trains par heure) pour la commune de Bavois qui ne cesse de s'agrandir. Monsieur le Syndic lui répond que ça va être difficile à intégrer dans ce recours.

Monsieur Jean-Michel Viquerat aimerait attirer l'attention des conseillers. Ce projet se trouve à son balbutiement. La commune a le devoir d'aller contre ce projet et en acceptant sa demande de Fr. 20'000.-, le Conseil les aiderait à entrer en matière et à discuter avec l'OFROU. En faisant ce premier pas, il serait peut-être possible d'obtenir des concessions. Il faut également penser qu'en haut du village se trouvent Les Bordes et Le Coudray qui seraient les plus impactés et que des propriétaires terriens seraient expulsés. Ce n'est donc pas une dépense inutile. Lors de la séance d'informations, les deux avocats présents ont évoqué la possibilité que les frais de justice soient pris en charge par la partie adverse ; par exemple dans le cadre des concessions, les frais soient pris en charge par la partie adverse.

Monsieur Joris Carel explique qu'il serait bien de pouvoir s'allier avec l'ATE afin d'avoir plus de poids face à l'OFROU, mais également d'essayer d'obtenir des améliorations sur les points que la population trouve absurdes. Si le projet n'est pas accepté et si la mobilité des transports publics ne s'améliore pas, les nuisances ne toucheront plus Le Coudray, mais le bas du village.

Monsieur Daniel Schwab précise que son intervention n'est pas une prise de position sur ce projet. Il rappelle que la ville d'Orbe se développe à grande vitesse. Le quartier de Gruvatier comptera 3'000 personnes dans l'avenir, Nestlé s'agrandit aussi. Tout ceci va nécessiter du transport. Si l'on vient à bloquer le faisceau de l'autoroute, le projet du RER étant actuellement arrêté, le transfert de circulation risque de passer par le village de Bavois.

Monsieur le président résume. La Municipalité a une estimation de frais de Fr. 40'000.- et elle demande si le Conseil communal est d'accord qu'elle engage Fr. 20'000.-.

Les conseillers qui acceptent que la Municipalité engage Fr. 20'000.- dans le cadre de ces procédures sont priés de lever la main.

La demande de la Municipalité est acceptée par 22 oui, 2 non et 5 abstentions.

Monsieur Jérôme Harmel, Municipal, donne des informations concernant la grande salle. Une séance avec les utilisateurs de la grande salle est agendée au 10 janvier 2023. Il profite de l'occasion pour tordre le cou à une rumeur qui circule dans le village. Il n'est pas du tout dans l'idée de supprimer les avantages dont les USL bénéficient pour les locations. Les sociétés locales auront toujours des tarifs préférentiels, ainsi que les habitants du village et un autre tarif sera appliqué pour les personnes extérieures au village. Lors du Conseil du mois de mars, la Municipalité proposera un projet de l'avancement du projet qui sera à nouveau présenté aux utilisateurs après avoir tenu compte des besoins des diverses sociétés. La Municipalité espère

avoir répondu à toutes les demandes, chose qui n'est pas facile à réaliser. La commission ad hoc sera également convoquée à une séance avant le prochain Conseil.

Monsieur Julien Burnens, Municipal, donne des nouvelles du dossier éolien. Une consultation du dossier pour l'examen préalable auprès de la Municipalité a eu lieu en septembre-octobre. Comme demandé lors du dernier Conseil, une présentation a été faite aux commissions énergie et aménagement du territoire. Le dossier a été envoyé au Canton afin qu'il le vérifie au niveau de l'examen préalable.

Le président communique les dates des Conseils communaux pour 2023 : **les 7 mars, 6 juin, 10 octobre et 12 décembre 2023**. Dates qui se trouveront également sur le site de la commune de Bavois.

Monsieur Alain Gaudard, membre de la commission énergie, communique deux informations. BavoisEole. À la demande de quelques conseillers, il a été porté à la connaissance de la commission qu'une visite du parc éolien de Chamole aura lieu au printemps 2023. La date précise sera communiquée lors du prochain Conseil ou par e-mail. PECC: la commission a effectué sa sélection parmi les 21 sujets proposés : mettre en place une commission de l'énergie, du climat et/ou de la durabilité ; créer un fond pour l'énergie, le climat et/ou la durabilité (le nerf de la guerre qui permettra de savoir comment peuvent être financés certains projets) ; favoriser la participation et l'engagement de la population ; rénover et construire de façon durable les bâtiments publics ; assurer la conformité énergétique et encourager l'efficacité énergétique des bâtiments privés ; assurer l'exemplarité des communes dans la conception et l'exploitation de leurs bâtiments ; planifier l'approvisionnement en énergie du territoire communal (pour ceux qui auraient déjà lu la motion de Messieurs Adrien Saugy et Cédric Martin, ils y parlent du point « développer la production d'énergie photovoltaïque » Pour Monsieur Alain Gaudard, ce point peut être inclus sous le point « planifier l'approvisionnement du territoire communal ») ; renforcer la biodiversité pour s'adapter aux changements climatiques ; prévenir et gérer les dangers naturels.

Un point va être assez rapidement traité : assurer la conformité énergétique et encourager l'efficacité énergétique des bâtiments privés. La commission va éditer un flyer sur lequel se trouveront tous les liens qui dirigeront l'utilisateur sur le site du Canton qui indique quelles démarches entreprendre pour obtenir des subventions.

Monsieur Michel Bovet a assisté à la séance d'informations concernant l'enquête préalable de BavoisEole. Il a été surpris d'entendre que les deux éoliennes situées près du Vieux-Moulin et de La Motte allaient être freinées afin qu'elles ne fassent pas trop de bruit, alors qu'on lui avait toujours dit que les éoliennes n'en faisaient pas, et que le bruit des trois autres éoliennes seraient masqué par celui de l'autoroute.

4. Budget 2023

La Municipalité soumet à l'approbation du Conseil communal le budget de fonctionnement de l'année 2023 qu'elle a adopté dans sa séance du 7 novembre 2022.

Le budget de l'année 2023 laisse apparaître un excédent de charges de Fr. 69'606.- pour un budget total de Fr. 4'794'095.-.

Malgré cet excédent de charges, la marge d'autofinancement du budget 2023 est de Fr. 216'884.-.

Monsieur Daniel Schwab fait la lecture du rapport de la commission gestion-finances. : *La commission de gestion et finances représentée par Madame Christel Besuchet, Messieurs Jean-Michel Viquerat, Daniel Schwab et Olivier Agassis, s'est réunie le 15 novembre 2022 en salle de Municipalité. La commission remercie Madame Muriel Bovet, boursière, Madame Christelle Gobalet, municipale, Messieurs Thierry Salzmann, syndic et Jean-Pascal Rochat, Municipal, pour leur présence ainsi que pour leurs explications.*

La commission représentée par Mesdames Nicole Oulevay, Christel Besuchet, Messieurs Daniel Schwab et Olivier Agassis s'est ensuite réunie le 28 novembre 2022. Elle a pris connaissance du budget 2023 et du préavis de la Municipalité.

La commission, complétée par Monsieur Jean-Michel Viquerat, s'est à nouveau réunie le 6 décembre 2022, rejointe par le Syndic.

Lors de ses diverses séances, toutes ses questions ont trouvé réponses dans le préavis détaillé ainsi qu'auprès de la boursière et du syndic.

La commission tient à faire les remarques suivantes :

Compte 358.3140.00 entretien et travaux du bâtiment - Ancienne poste: la commission se questionne sur le bien-fondé de la dépense de Fr. 8'000.- pour le changement des fenêtres par rapport à l'avenir incertain de ce bâtiment.

Catégorie 810 - Service des eaux: le déficit de Fr. 100'730.- s'explique par une augmentation du compte 810.3180.00 honoraires et prestations de service ainsi que par l'augmentation du prix de l'eau (raccordement au réseau AIAE) et l'impossibilité d'éponger cette différence par l'épuisement du fonds de réserve. La commission rend la Municipalité attentive à réévaluer le prix facturé de l'eau au cours de l'année selon l'évolution de la situation.

La commission suggère à la Municipalité d'impliquer la commission énergie lors de décisions portant sur des travaux ayant pour but des économies d'énergie.

Au vu du budget des investissements présentés dans le préavis, nous recommandons à la Municipalité, en cas de résultat positif, de prioriser l'alimentation de fonds de réserves attribués à ses travaux.

En conclusion, la commission propose au Conseil communal d'accepter le préavis tel que proposé.

Monsieur le Syndic donne une information concernant le déficit du compte de l'eau. L'eau fait partie des comptes où l'on ne peut pas faire de bénéfice. Dans ce budget, il y a une perte, mais ce compte ne peut pas être mis à zéro car le compte de réserve est vide. Dans ce compte de l'eau, Fr. 40'000.- sont imputés en 2023 pour l'étude du PDDD (Plan directeur des eaux), plan à moyen terme (50 ans) du futur du réseau d'eau potable de la commune. Cette dépense est donc unique. Quant à la demande de réévaluation du prix de l'eau, elle sera faite à la fin de l'année, lors de l'établissement des factures vu que la Municipalité en a cette compétence. Le prix va aussi dépendre de la possibilité de puiser à nouveau l'eau du puits communal en 2023 ou pas.

Monsieur Michel Bovet a une question concernant le point 8, chiffre 81 : La commune a acheté 116'400 m³ d'eau à l'AIAE et facturé à la vente 75'000 m³, la différence est de 41'000 m³. Il demande où sont allés ces 41'000 m³.

Monsieur le Syndic explique que, pour établir ce budget, la Municipalité s'est basée sur ce qui a été vendu effectivement au compteur en 2021. Ne sont pas comptés, toute la consommation des bâtiments communaux, l'alimentation des fontaines ainsi que les éventuelles fuites.

Monsieur Michel Bovet reprend en disant que ces 41'000 m³ sont énormes, 1/3 de ce que l'AIAE facture à la commune.

Monsieur le Syndic et Madame la boursière se concertent afin d'apporter une explication lors de ce Conseil ou le cas échéant lors du prochain.

Monsieur Joaquim Vez a une question par rapport au point 430, 314.00, concernant l'achat d'une multi-benne pour Fr. 15'000.- et une génératrice pour Fr. 11'000.-. Dans le budget cela ne correspond pas au point 314.00, mais au 315.00, il s'agit juste d'une inversion. Il désire savoir à quelles tâches servira la génératrice.

Monsieur le Syndic explique que, dans le cadre du plan de continuité, en cas de pénurie, la commune doit faire face et mettre à disposition un bâtiment avec de l'électricité. La Municipalité a donc pris l'option de modifier légèrement les deux alimentations de l'administration

communale et du bâtiment des Pies afin de pouvoir brancher cette génératrice qui serait mise derrière un tracteur. L'avantage de ce système peu onéreux, moins de Fr. 3'000.- pour rendre les deux tableaux électriques compatibles avec ce genre d'alimentation, est que, fonctionnant derrière un tracteur, elle peut être utile pour un autre emploi.

Monsieur Joaquim Vez a une remarque. Il est prévu d'installer un dispositif photovoltaïque au refuge des Tois Sapins, mais cet endroit ne bénéficie pas d'un très bon ensoleillement.

Monsieur Pascal Agassis Municipal, explique qu'il est envisageable de disposer ces panneaux soit sur le refuge ou sur le bâtiment où sont stockés les copeaux afin de charger une batterie qui fournirait un minimum d'éclairage qui ne nécessiterait pas une grande surface de panneaux, ni une longue période d'ensoleillement. Afin de garder ce refuge ouvert et en faire un lieu agréable, il serait bien qu'il bénéficie de cet éclairage. Dans le montant budgété, il est aussi prévu de construire un abri sur les tables extérieures. L'idée est d'en faire un endroit polyvalent et à moindre coût. Dans le futur, il est également prévu d'amener l'eau à ce refuge.

Monsieur Steven Oulevay a une question concernant le chiffre 442, FC Bavois : une nouvelle convention fait que, chaque année, la commune va lui verser Fr. 25'000.- pour les frais d'entretien éliminera d'autres charges qui, précédemment étaient à la charge de la commune, car si on regarde juste au niveau des employés communaux, on passe de Fr. 10'000.- à Fr. 2'000.-.

Monsieur Pascal Agassis, Municipal, répond que les engrais, l'entretien des tracteurs, tondeuses (la commune n'étant plus propriétaire), ainsi que la benzine qui les alimentent seront à la charge du FC Bavois.

Résultat du vote à main levée : Unanimité

Le Conseil communal approuve le budget 2023 avec un excédent de charges de Fr. 69'606.- tel que présenté.

Résultat du vote à main levée : 27 oui, 0 non et 2 abstentions

Le Conseil communal décharge la commission gestion et finances de son mandat.

5. Remplacement de l'éclairage public

Au vu de la potentielle pénurie d'énergie, la Municipalité cherche des solutions afin de diminuer la consommation d'électricité de la commune. Une des mesures à prendre est de diminuer l'intensité de l'ensemble de l'éclairage public.

Afin de pouvoir diminuer l'intensité de tous les candélabres, il est nécessaire de remplacer les têtes de toutes les lanternes du village. Ces travaux permettraient de commander individuellement l'éclairage. De plus, les ampoules seraient en LED, moins gourmandes en énergie. Actuellement, les 81 points lumineux de l'éclairage public concernés par ce préavis consomment 30'300 kWh/an. Avec les luminaires LED, la consommation passerait à 11'000 kWh/an et à 7'665 kWh/an avec un abaissement de 50 % entre 23 h 00 et 5 h 00.

En outre, actuellement les coffrets de l'éclairage public sont situés dans les armoires de la Romande Énergie. Cependant, cette dernière souhaite modifier ses armoires et ne plus y accueillir l'éclairage public.

Le montant total prévu des travaux s'élève à Fr. 97'400.- à savoir : remplacement de 81 luminaires, dépose et pose, raccordement et essai, Fr. 71'400.- ; démontage des coffrets existants et fourniture et pose des armoires, Fr. 26'000.-.

Madame Nicole Oulevay fait la lecture de la commission gestion-finances :

La commission de gestion et finances représentée par Madame Christel Besuchet, Messieurs Jean-Michel Viquerat, Daniel Schwab et Olivier Agassis, s'est réunie le mardi 15 novembre 2022 en salle de Municipalité. Elle remercie Madame Christelle Gobalet, Municipale, Messieurs

Thierry Salzmann, Syndic et Jean-Pascal Rochat, Municipal, pour leur présence ainsi que pour leurs explications.

La commission représentée par Mesdames Nicole Oulevay, Christel Besuchet, Messieurs Daniel Schwab et Olivier Agassis s'est ensuite réunie le 28 novembre 2022.

Elle a pris connaissance du préavis de la Municipalité concernant le remplacement de l'éclairage public. Au vu de l'augmentation probable du coût de l'énergie et des économies envisagées par le projet, la commission ne peut que soutenir le remplacement des 81 luminaires.

En conclusion, elle propose au Conseil communal d'accepter le préavis tel que proposé.

Monsieur Adrien Saugy a pu lire dans ce préavis qu'une baisse de 50 % était prévue et lors d'un dernier Conseil, il avait été évoqué 30 ou 40%. Il désire savoir comment va être décidé ce pourcentage, en fonction du réseau, de la technologie, etc...

Madame Sandra Balmer, Municipale, explique qu'une partie des luminaires, comme sur le pont CFF, est déjà descendue à 40% et la Municipalité verra s'il elle ne l'abaisse pas encore plus. Par contre, au niveau des passages piétons, il est obligatoire d'avoir un éclairage à 100%. Il sera possible de régler individuellement les nouveaux lampadaires.

Monsieur Laurent Salzmann est étonné que les carrefours doivent être plus éclairés que le reste du réseau, car sur la commune d'Oulens, tout est éteint, sauf au niveau des passages piétons.

Madame Sandra Balmer, Municipale, répond qu'il est conseillé que les carrefours où il y a le passage de voitures et de piétons soient plus sécurisés.

Monsieur Laurent Salzmann suggère qu'il faudrait penser à tout éteindre, mis à part les passages piétons.

Madame la Municipale explique que les personnes ne se sentent pas en sécurité dans la nuit complète. Descendre à 40% - 50% la totalité de l'éclairage du village est déjà un bon potentiel d'économie. Dans une année, deux ans, il sera peut-être possible d'abaisser encore ce taux.

Résultat du vote en bloc des quatre premiers points à main levée : Unanimité

Le Conseil communal décide :

- d'autoriser la Municipalité à effectuer ces travaux ;
- de lui accorder un crédit de Fr. 97'400.-.
- de l'autoriser à contracter un emprunt de Fr. 97'400.- auprès d'un établissement bancaire ou d'autres institutions aux meilleures conditions du moment ;
- d'amortir financièrement cet investissement sur une durée de 10 ans.
- d'amortir comptablement cet investissement sur une durée de 10 ans par le compte de fonctionnement dès la fin des travaux.

Résultat du vote en bloc à main levée : 28 oui, 0 non et 1 abstention.

Le Conseil communal décide de décharger la commission de gestion et finances de son mandat.

6. Propositions individuelles

Motion Adrien Saugy et Cédric Martin

A l'issue de sa lecture et en vertu de l'article 59, les auteurs de cette motion pourront s'exprimer à propos de celle-ci, ainsi que la Municipalité et éventuellement le président.

Monsieur Adrien Saugy fait la lecture de la motion : *Selon le programme du Conseil fédéral pour l'efficacité énergétique : « Les villes, communes et régions ont un rôle déterminant à jouer pour atteindre les objectifs de la stratégie énergétique 2050 et de l'accord de Paris sur le climat ».* La présentation de la commission énergie au dernier Conseil du 11 octobre 2022 a mis en avant que la commune mettait en œuvre de nombreuses actions pour favoriser son efficacité énergétique par son chauffage à distance, ses panneaux solaires sur le toit de la voirie, en modernisant l'éclairage public, le projet de rénovation de la grande salle, etc.

Dans le point, « les conclusions et potentiels d'améliorations » de ce rapport, de nombreuses toitures de Bavois, comprenant des bâtiments communaux, étaient propices à l'installation de panneaux photovoltaïques (annexe 1). Ainsi, nous proposons d'accélérer la mise en œuvre du Plan Énergie et Climat communal (PECC) (annexe 2, PECC - FICHE 15) et souhaiterions charger la Municipalité de proposer une étude sur l'installation de panneaux solaires photovoltaïques sur les bâtiments communaux ayant une utilisation diurne d'ici fin 2023. Cette action nous permettra d'améliorer notre autosuffisance énergétique d'ici l'hiver 2023-2024.

Nous faisons cette proposition pour les raisons suivantes :

- le contexte socio-économique mondial (augmentation des coûts de l'énergie fossile, réchauffement climatique),
- Possibilité de diminution de la facture énergétique de la commune sur le long terme.
- Subventionnement étatique des panneaux solaires photovoltaïques de 30% (rétribution unique à l'investissement).
- Les banques octroient, probablement, des taux d'intérêt avantageux afin de favoriser la transition énergétique.
- Valorisation rapide de l'investissement (non-paiement à la Romande énergie d'électricité dont le prix va augmenter de 49% en 2023 et si non-utilisation de cette électricité, rachat à 18,6 centimes/kWh pour 2023 au lieu de 9,5 centimes/kWh en 2022).
- Devoir d'exemplarité de la commune dans la production locale d'énergie et dans la transition énergétique.

En conclusion, nous demandons au Conseil :

- de charger la Municipalité de proposer une étude sur l'installation de panneaux solaires photovoltaïques sur les bâtiments communaux ayant une utilisation diurne d'ici fin 2023, avec un projet chiffré.

Monsieur Adrien Saugy explique qu'il a discuté avec Monsieur Alain Gaudard, commission énergie, de cette motion. Le but de cette motion n'est pas d'aller à l'encontre de la commission énergie ou de la Municipalité, mais de demander une accélération de mesures qui ne sont pas forcément très coûteuses, mais qui permettraient de bénéficier aux comptes de la commune et aussi l'auto-efficacité énergétique communale tout en gardant un certain confort.

Monsieur Cédric Martin prend la parole : Le Conseil vient de voter le budget 2023 où figure une provision de Fr. 24'600.- dans le compte pour l'énergie, argent qui pourrait aussi développer l'énergie photovoltaïque là où elle est consommée, c'est-à-dire dans les bâtiments communaux. La motion reprend donc une partie du point qui vient d'être voté dans ce budget.

Monsieur Julien Burnens, Municipal, indique que c'est avec plaisir que la Municipalité recevra cette motion dès que le Conseil l'aura validée. Elle pense que c'est une bonne idée, car elle reprend une partie du PECC et cela priorise l'ordre des fiches. Une étude plus poussée sera effectuée, notamment sur le prix et les délais.

Monsieur Joris Carel désire savoir ce qu'en pense la commission énergie par rapport à ses priorités. Elle prioriserait ce point 13, planifier l'approvisionnement en énergie du territoire communal, afin de répondre à cette motion si elle acceptée.

Monsieur le président précise que le Conseil ne va pas débattre du fond de cette motion, le but étant de prendre en considération ou pas cette motion.

Rappel concernant la prise en considération d'une motion en vertu de l'article 59 du règlement communal : Deux procédures s'offrent au Conseil : si 1/5 des conseillers le demandent, cette proposition sera renvoyée à une commission qui serait chargée d'étudier et de proposer sa prise en considération ou pas. Cette commission préaviserait dans une séance ultérieure du Conseil. Si le 1/5 des conseillers n'est pas atteint ou ne demandent pas le renvoi de cette

motion à une commission, le Conseil pourrait tout de suite voter la prise en considération ou pas de cette motion. Dans un premier temps, le président va donc demander à l'assemblée si 1/5 de ses membres souhaitent le renvoi à une commission chargée de statuer par rapport à une prise en considération ou pas. Si les conseillers estiment que cette phase est inutile et désirent voter tout de suite la prise en considération ou non de la motion, cela veut dire que les conseillers ne devront pas lever la main lorsque le président demandera si 1/5 des conseillers demandent le renvoi de la motion à une commission.

Première question : Les conseillers qui souhaitent que cette motion soit renvoyée à une commission qui devra préavisier sont priés de lever la main.

Résultat du vote : Personne ne lève la main, ce qui veut dire que l'assemblée va passer tout de suite à la votation.

Deuxième question : Les conseillers qui souhaitent la prise en considération de cette motion sont priés de lever la main.

Résultat du vote : 28 oui, 0 non et 1 abstention.

Monsieur Cédric Martin, en son nom et celui de Monsieur Adrien Saugy, tient à remercier l'assemblée d'avoir approuvé leur motion.

Monsieur le président tient à préciser que cette motion est renvoyée à la Municipalité pour étude et qui proposera un projet.

Monsieur Joris Carel désire savoir si l'arrosage des terrains de football se fait par le réseau d'eau potable. Une étude a-t-elle été menée afin d'utiliser l'eau du puits des Planches pour effectuer cet arrosage ?

Monsieur le Syndic explique que les terrains sont arrosés via le réseau d'eau potable, eau qui est comptabilisée (environ 6'000 m³), ce n'est donc pas cela qui expliquerait la différence constatée toute à l'heure. Pour ce qui est de la faisabilité d'utiliser les puits des Planches, tout est possible techniquement, mais il faut qu'économiquement cela en vaille la peine, car tirer des tuyaux depuis le puits et les isoler du réseau d'eau potable serait un coût assez considérable. Une ébauche d'étude qui avait été effectuée a démontré que cela n'était pas du tout rentable. Si le prix de l'eau était beaucoup plus élevé, ce serait peut-être différent.

Après concertation avec la boursière, Monsieur le syndic apporte une explication qui pourrait expliquer une partie de la différence de 41'000 m³ d'eau. La commune a commencé à puiser l'eau provenant de l'AIAE en 2022. Lors de l'établissement du budget 2023, la Municipalité ne disposait pas des chiffres de la consommation totale sur une année. Ils se sont donc basés sur les deux premiers trimestres 2022 qui ont été facturés à la commune. Ils ont doublé ce chiffre et obtenu une consommation plausible pour l'année 2023 (116'000 m³). Pour ce qui est de la vente de l'eau, elle a été basée sur ce qui avait été facturé en 2021. Ces chiffres seront validés au mois de juin et la Municipalité pourra voir s'il y a toujours une grosse différence et le cas échéant, elle cherchera à trouver pourquoi.

Monsieur Joaquim Vez désire savoir si, dans le cadre de la réfection des chemins bétonnés, plus précisément celui allant de la route de la Gare en direction du stand de tir, il ne serait pas possible, au vu de l'évolution du climat, d'étudier le projet d'installer une conduite d'arrosage pour les terrains agricoles.

Monsieur Pascal Agassis, Municipal, explique que la Municipalité va étudier cette question, voir la participation financière des améliorations foncières, l'évolution et la demande des personnes car il doute que l'arrosage de grandes cultures soit économiquement rentable.

Monsieur Michel Bovet prend la parole pour faire remarquer qu'il serait préférable d'utiliser le réseau d'eau potable des Planches de L'Isle. La population pourrait bénéficier d'une eau un peu moins brune et moins chlorée.

Monsieur Cédric Martin pose une question concernant la route qui a été refaite l'année dernière. Une question avait été soulevée par la commission ad hoc, concernant les passages piétons. Est-ce que cela va se faire ou être pris dans le cadre d'un autre permis de construire ?

Madame Sandra Balmer, Municipale, explique qu'un comptage doit être effectué avant de faire une mise à l'enquête de passages piétons. Elle est allée procéder à ce comptage de piétons, mais ce n'a pas été très probant. Elle attend ce printemps pour y retourner, lorsque la météo sera plus clémente, car l'ayant fait sous la pluie, le résultat n'est pas fiable.

Madame Coraline Oulevay, en lien avec l'éventuelle pénurie d'électricité dont on parle actuellement, indique qu'il a été demandé aux différentes communes de mettre à disposition un lieu chauffé avec une alimentation électrique. Qu'en est-il pour la commune de Bavois ?

Monsieur le s^Syndic indique que la génératrice commandée n'arrivera pas avant le mois d'avril 2023. En sachant que cette situation va perdurer les prochaines années, il n'est pas impossible que cet achat garde tout son sens. Dans le cadre de cette demande, la Municipalité mettrait, en cas de besoin, le local des Pies à disposition.

Lors d'un dernier Conseil, Madame Nicole Oulevay avait posé une question, non officielle, concernant les abris PC. Elle demandait s'il serait possible que la population soit informée, personnellement ou par le biais du bulletin communal, du lieu où se rendre en cas de catastrophe avec des indications complémentaires, par exemple prendre avec soi de la nourriture, de l'eau ou autres. Ce serait judicieux d'informer la population qui l'ignore.

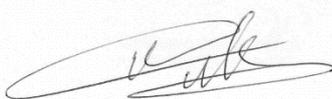
Monsieur le Syndic explique que la commune a reçu des indications de la part de l'ORPC, Ce formulaire sera mis à disposition sur le site de la commune. Aujourd'hui, il n'y a pas d'informations sur le lieu dans lequel il faudrait se rendre. Si la situation venait à se dégrader, c'est l'ORPC qui serait chargée de faire toutes les communications nécessaires. Si des personnes sont à l'extérieur du village, par exemple au travail, en cas d'alerte, elles ne vont pas être rapatriées dans les infrastructures du village.

7. Divers

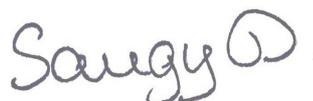
Monsieur le Syndic, au nom de la Municipalité, remercie les conseillers d'avoir consacré leur soirée aux décisions communales, ainsi que pour les décisions prises. Il leur souhaite de belles fêtes de fin d'année .

Monsieur le président souhaite également de belles fêtes de fin d'année à l'assemblée. Il leur donne rendez vous pour le prochain Conseil qui aura lieu le 7 mars 2023 et les convie au traditionnel apéritif de fin d'année.

L'assemblée est levée à 21 h 40.



Norbert Oulevay
Président



Dominique Saugy
Secrétaire